

Section 31

Hommes et milieux : évolution, interactions.

Motion : Le budget de la recherche

Lors de la présentation du projet de budget 2017, la Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé une hausse de 850 millions d'euros, dont 72 millions reviendraient aux organismes de recherche. Cette annonce faisait suite à la protestation de la communauté scientifique, y compris les Prix Nobel, contre les 134 millions d'euros d'annulations de crédits qui affectaient plusieurs organismes de recherche dont le CNRS. En réalité, cette hausse du budget recherche ne concerne que les mesures salariales de la Fonction Publique (légère progression du point d'indice, carrières, indemnitaire). Il n'y aura donc aucune augmentation des moyens budgétaires pour les besoins des laboratoires. En outre, rien ne garantit que ces augmentations annoncées figureront effectivement dans la loi de finances 2017, ni qu'elles ne seront rognées ou annulées par décrets ultérieurement.

L'ANR voit, en revanche, son budget augmenter de 49 millions d'euros. Ce choix de financer la recherche publique quasi exclusivement sur contrats au détriment du financement récurrent des organismes ne peut qu'entraîner la recherche publique sur la voie du déclin. En effet, les scientifiques sont contraints de consacrer de plus en plus leur temps à rechercher des financements pour faire vivre leur laboratoire, aux dépens de leur temps de recherche. Le taux de réussite de l'ANR qui est tombé à 8.5% sur l'ensemble des projets déposés en 2014 signe ainsi de manière éloquent la faillite de ce système. Il est désormais difficile pour les organismes de recherche de faire face aux enjeux stratégiques et d'assurer le financement de l'ensemble des champs scientifiques.

Concernant l'emploi scientifique, les recrutements annoncés ne correspondent en réalité qu'aux seuls remplacements des départs en retraite. Aucune *création* de postes de chercheurs, ingénieurs ou techniciens n'apparaît dans ce budget qui, tout au contraire, acte la suppression de plusieurs postes pour l'ensemble des opérateurs de recherche. En outre, le financement sur contrats s'est accompagné d'un fort développement de l'emploi précaire qui déstabilise l'activité des laboratoires.

Comme l'ont déclaré de manière très préoccupante en septembre les Présidents du CNRS et de l'INSERM (dépêche AEF du 23 septembre) : « *la question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher* ».

Nous attirons l'attention des pouvoirs publics d'une part, sur l'urgente nécessité de l'attribution de financements décents aux organismes, et d'autre part, sur les dangers



d'une orientation, qui devient exclusive, des financements sur contrats pour une politique de recherche à long terme. Il apparaît qu'une augmentation très significative du budget récurrent des organismes est impérative pour atteindre l'objectif souhaité de 1% du PIB pour la recherche publique et, qu'un plan pluriannuel de recrutement sur postes statutaires est indispensable pour résorber la précarité qui affecte les personnels de recherche.

Isabelle THERY-PARISOT
Présidente de la section

Motion adoptée le : 23/11/2016
18 votants [18] oui, [0] abstention, [0] non

Destinataires :

- Najat VALLAUD BELKACEM , Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Thierry MANDON , Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Anne PEYROCHE, Directrice déléguée à la science
- Christophe COUDROY, Directeur délégué aux ressources
- Stéphanie THIEBAULT, Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS , Directeur de l'INSHS
- Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS
- Jose-Miguel SANCHEZ-PEREZ, Président du Conseil scientifique de l'INEE
- Cécile MICHEL, Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS
- Olivier COUTARD , Président de la CPCN